

Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI)



Niveau d'étude
visé
BAC +3



Durée
2 ans



Composante
Institut de
formation des
musiciens
intervenants



Langue(s)
d'enseignement
Français



Ouvert en stage
Oui

Présentation

Vous souhaitez conjuguer votre amour de la musique, votre plaisir à la pratiquer, l'inventer, la détourner, l'arranger et votre désir de la transmettre ?

Vous aimez vous lancer dans des projets qui allient les instruments et la voix, le travail du corps et de la scène, l'écriture et l'improvisation, les musiques actuelles et traditionnelles, la création contemporaine et la musique « de répertoire » ?

Vous avez l'envie de faire se rencontrer les artistes et le public et de permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique musicale ?

Le CFMI vous propose une formation qui répond à ces aspirations et qui conduit à un métier grâce au DUMI, le diplôme universitaire de musicien intervenant, reconnu au niveau 6 (niveau bac+3).

Objectifs

Le musicien intervenant est à la fois un musicien, un pédagogue et un acteur du développement culturel. Il conçoit, conduit et encadre, en partenariat avec d'autres professionnels (enseignants, responsables et élus locaux, artistes...), des projets musicaux permettant l'accès à la pratique musicale de publics variés : les enfants (à l'école

et hors école), les tout-petits, les adultes amateurs, les personnes malades, handicapées, incarcérées...

Il travaille sur un territoire (un quartier, une ville, une agglomération...) au sein d'une structure (une collectivité territoriale, une école de musique, une association...) ou en indépendant et met en lien, par ses projets, le milieu scolaire, les conservatoires et les autres lieux de pratique, de création ou de diffusion de la musique.

Son action contribue à la vie culturelle de la collectivité où il travaille. Son expertise en matière d'éducation artistique et son esprit de recherche et d'innovation lui permettent de prendre part à la définition des actions et des politiques locales en vue de la démocratisation de l'accès à la musique et la culture.

Savoir-faire et compétences

Ce qui prime dans ce métier, c'est la volonté de partager et de transmettre.

Le musicien intervenant doit être convaincant dans ses propositions artistiques et savoir créer des moments propices à l'échange, la découverte et l'apprentissage.

Ses interventions auprès des enfants nécessitent enthousiasme, patience et autorité et il doit faire preuve d'imagination dans la conception des projets ainsi que de rigueur pour les mener à bien.

Il doit savoir travailler en équipe et posséder le sens de l'écoute et du dialogue pour s'adapter à différents publics.

Dimension internationale

Le DUMI est accessible dans le cadre des dispositifs Erasmus + et Campus France

Le service des relations internationales de l'Université de Lille accompagne les étudiants dans leur mobilité: programme d'échanges ou mobilité individuelle, stages, cours de français pour les étudiant·e·s internationaux. (<https://international.univ-lille.fr/notre-politique-internationale/>)

Les + de la formation

Une formation en constante évolution :

La formation, à la fois théorique et pratique, comprend 1500 heures, réparties sur deux années et incluant 500 heures de stages ou d'interventions sur des terrains divers. Le CFMI renouvelle régulièrement ses partenariats avec les structures professionnelles afin de suivre l'évolution du métier de musicien intervenant et de favoriser la connaissance du métier et la création d'emplois. La maquette de formation est ajustée chaque année universitaire, en fonction des artistes et autres professionnels qui y interviennent.

Des contenus pédagogiques professionnalisant :

Les enseignements fonctionnent sous la forme « d'ateliers-projets » avec de nombreuses mises en situation sur des terrains divers (milieu scolaire, milieu hospitalier, secteur social et médico-social, structures d'accueil de la petite enfance...).

Chaque étudiant est ainsi familiarisé avec le milieu scolaire mais également avec d'autres lieux. Les étudiants développent ainsi une expérience qui leur permet de s'insérer peu à peu dans le réseau professionnel régional et de trouver leur place dans des situations et des emplois alliant pratique artistique, actions de médiation, interventions au sein des écoles et d'autres lieux de vie.

Un encadrement pédagogique qualifié et diversifié :

Le CFMI est animé par une équipe pédagogique permanente et fait appel, pour certains enseignements, les stages et les projets artistiques, à de nombreux professionnels (artistes, enseignants, chercheurs, personnels des collectivités territoriales, des établissements scolaires, des institutions culturelles...).

Des salles et des équipements adaptés à ses enseignements spécifiques :

- Salles de cours modulables équipées d'instruments de musique, d'appareils de projection vidéo et de diffusion audio,
- Salle avec parquet de danse,
- Instrumentarium de prêt unique en France (plusieurs milliers d'instruments),
- Studios numériques d'enregistrement et de création électroacoustique
- Atelier de lutherie expérimentale (ALEX),
- Plateau technique pour le travail scénique.

Un lien partenarial fort au niveau régional :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de formation, le CFMI a tissé des liens forts avec les collectivités (villes, communautés de communes, départements, région), ainsi qu'avec les acteurs locaux des secteurs scolaire et socioculturel. Les projets conçus et menés par les étudiants du CFMI, en concertation avec les acteurs locaux s'inscrivent dans leur politique d'éducation artistique et culturelle. Ce dialogue permanent avec le terrain est un levier efficace pour le développement de l'emploi de musiciens intervenants.

Des dispositifs pour les personnes précaires en demande de formation :

Si une partie des étudiants inscrits en DUMI au CFMI a suivi un parcours de formation sans rupture, il existe dans la région une population plus fragile candidate au DUMI. Il s'agit souvent de musiciens en situation précaire, n'arrivant pas à obtenir le statut d'intermittent ou l'ayant perdu. Ils exercent parfois le métier sans qualification et sont à la recherche d'une formation leur permettant d'approfondir leur pratique musicale et leur connaissance du système éducatif et de la vie scolaire, d'engager une expérience concrète de

l'enseignement et d'éprouver ainsi leur motivation pour le métier de musicien intervenant. L'accès à la formation par la VAP et l'obtention du DUMI par la voie de la formation ou de la VAE constituent pour ces personnes une garantie de sortir de la précarité et d'obtenir une reconnaissance.

Un ancrage national :

L'action du CFMI s'inscrit dans la commande nationale de démocratisation de l'éducation artistique et culturelle portée par plusieurs ministères au travers de plusieurs dispositifs (Plan ruralité du Ministère de la Culture, Plan chorale à l'école, Label « 100 % EAC » des collectivités...). Cela inscrit naturellement le CFMI de Lille dans un réseau national associant le Conseil des CFMI, les établissements supérieurs formant au spectacle vivant, les associations représentatives des conservatoires et écoles de musique ou celles employant des musiciens intervenants, les associations d'élus ou de cadres des collectivités,...

Une insertion professionnelle très forte :

Le taux d'insertion professionnelle des diplômés approche des 100 % chaque année. Le CFMI reçoit et diffuse par le biais de son site et ses réseaux plus d'offres d'emplois qu'il ne sort de diplômés. Cette insertion professionnelle réussie résulte du dialogue entretenu avec les employeurs ainsi qu'avec les alumni et leur fédération professionnelle, la FNAMI (fédération nationale des associations de musiciens intervenants).

Tout au long de la formation, des moments spécifiques vous permettront d'affiner votre projet personnel et de préparer activement votre insertion professionnelle : connaissance des milieux professionnels par des stages et des rencontres, ateliers de rédaction de CV et de lettres de motivation, séances de préparation aux entretiens, initiation à la gestion et l'administration, sensibilisation à l'entrepreneuriat dans le secteur culturel construction d'un « portefeuille » personnel valorisant vos expériences et vos compétences. Vous pourrez ainsi progressivement vous inscrire dans le réseau professionnel où s'échangent des informations sur l'emploi, le métier et ses évolutions, la formation continue,...

Organisation

Organisation

- 1500 heures d'enseignement, d'ateliers musicaux et de stages, soit environ 27 heures par semaine.
- Les disciplines enseignées et les nombreuses mises en situation permettent de conforter sa personnalité musicale et artistique (instrument, chant, conduite des pratiques collectives, accompagnement, percussions, mais aussi travail corporel et théâtral), d'apprendre à mener des projets musicaux avec des partenaires divers à destination des enfants ou d'autres publics, de se doter d'outils nécessaires au métier (technique du son, informatique musicale, organologie, etc.) et de renforcer sa culture et sa réflexion.
- Chaque semestre possède une « couleur » particulière et s'inscrit dans une progression où l'étudiant gagne progressivement en maîtrise et en autonomie.
- Les stages en école et les interventions dans d'autres milieux menées dans le cadre du parcours personnalisé permettent aux étudiants de développer une expérience solide et pertinente, de s'insérer peu à peu dans le réseau professionnel et de trouver leur place dans des situations et des emplois divers, alliant pratique artistique, actions de médiation, interventions au sein des écoles et d'autres lieux de vie.

Intitulé des blocs de compétences	Semestre	Intitulé des UE	Intitulé des blocs de compétences	Semestre	Intitulé des UE
Productions artistiques	51	Chercher, accompagner	Productions artistiques	53	Chercher, accompagner
		Jouer, improviser, créer			Jouer, improviser, créer
		Se produire sur scène			Se produire sur scène
		Concevoir et évaluer des réalisations d'éducation musicale			Concevoir et évaluer un projet d'éducation musicale
Enseignement et éducation musicale	51	Mener un projet social en milieu scolaire	Enseignement et éducation musicale	53	Mener un projet partenarial en milieu scolaire
		Conseiller les milieux professionnels			Parcours personnalisé de l'étudiant (PPE)
Conception et conduite de projets d'EAC	51	Communiquer et évaluer son action	Conception et conduite de projets d'EAC	53	Communiquer et évaluer son action
Productions artistiques	52	Chercher, accompagner	Productions artistiques	54	Chercher, accompagner
		Jouer, improviser, créer			Jouer, improviser, créer
		Se produire sur scène			Se produire sur scène
		Concevoir et évaluer des réalisations d'éducation musicale			Concevoir et évaluer un projet d'éducation musicale
Enseignement et éducation musicale	52	Mener un projet instrumental en milieu scolaire	Enseignement et éducation musicale	54	Mener un projet partenarial en milieu scolaire
		Mener un projet d'EAC sur un territoire			Parcours personnalisé de l'étudiant (PPE)
Conception et conduite de projets d'EAC	52	Communiquer et évaluer son action	Conception et conduite de projets d'EAC	54	Communiquer et évaluer son action

Contrôle des connaissances

- Le contrôle des connaissances et des compétences est effectué en contrôle continu lors des 3 premiers semestres de la formation. Trois épreuves terminales, correspondant aux trois blocs de compétences de la certification sont organisées en deuxième année,
- Chaque enseignant évalue pour sa discipline les compétences acquises ou en cours d'acquisition des étudiants (grille de compétences et avis rédigé). Le jury de semestre arrête une évaluation notée sur 20 à l'UE en tenant compte de ces avis.
- Les UE d'un même BCC sont compensables, à l'exception des stages en milieu scolaire qui occupent une place prépondérante dans la certification,
- Les coefficients de chaque UE sont proportionnels aux ECTS,
- Les BCC ne sont pas compensables entre eux.

Stages

Stage : Obligatoire

Durée du stage : 500h réparties sur 2 ans

Admission

Conditions d'admission

- Être titulaire du baccalauréat (ou d'un titre admis en équivalence) ;
- Justifier de deux années d'études supérieures ou avoir exercé une activité permettant la validation d'acquis antérieurs ;
- Posséder une bonne maîtrise technique de son instrument et de sa voix, une identité musicale affirmée, une expérience musicale diversifiée ;

- Faire preuve de motivation, de maturité et de sens des responsabilités pour travailler avec des publics divers (enfants, tout petits, personnes en situation de handicap,...). Des dérogations sont possibles en fonction des parcours des candidats.

Option Préparation à l'entrée au CFMI:

Vous êtes intéressé-e par une poursuite d'études au CFMI et l'obtention du DUMI mais encore trop jeune pour y entrer ?

L'option Préparation à l'entrée au CFMI permet, au cours des trois années de la licence Arts parcours Musique et musicologie, de suivre des enseignements spécifiques (instrument, voix, direction, formation musicale, improvisation...), de conforter son projet professionnel et de se préparer aux tests d'entrée dans le cursus DUMI.

L'accès à cette option suppose d'être préalablement inscrit-e en licence Arts, parcours « Musique et Musicologie » par le biais du portail Parcoursup (attention à bien respecter les délais et les procédures).

L'admission à l'option elle-même se fait sur dossier et entretien au cours du mois de septembre. L'effectif est limité et l'étudiant-e doit s'inscrire en parallèle au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tourcoing où se déroulent une partie des cours et avec lequel le CFMI a passé une convention.

Modalités d'inscription

Le dossier de candidature est à constituer via une application en ligne (<https://www.univ-lille.fr/formation/candidater-sinscrire/ecandidat>) au cours du 1er trimestre 2026.

Il est conseillé de prendre contact avec le secrétariat administratif du CFMI auparavant.

Les candidats retenus suite à l'examen des dossiers sont convoqués pour des tests qui comprennent des épreuves d'écoute, des épreuves instrumentales et vocales ainsi qu'un entretien.

Le CFMI organise généralement une session de tests en mai-juin ; et parfois une autre en septembre.

Les épreuves se déroulent sur une seule journée pour un candidat.

L'inscription au CFMI n'est définitive qu'après l'inscription administrative à l'université.

Si vous exercez déjà le métier de musicien intervenant, vous pouvez accéder au DUMI par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Se renseigner auprès service de la formation continue et de l'alternance. (<https://formationpro.univ-lille.fr/accompagnement/validation-dacquis>).

Public cible

Accessible en formation initiale ou formation continue diplômante.

Capacité d'accueil

20 étudiant-e-s par promotion

Pré-requis recommandés

Conseils pour se préparer aux tests d'entrée:

- Les relevés rythmiques, mélodiques, harmoniques et le déchiffrage nécessitent une maîtrise minimale de l'écrit en musique. Adressez-vous le cas échéant à une école de musique ou un conservatoire afin d'être orienté vers un cours de formation musicale adapté à votre projet.
- La voix est un outil indispensable au musicien intervenant. Entraînez-vous, à chanter, à déchiffrer. Acquérez suffisamment de technique vocale pour être capable d'interpréter une chanson devant un public.
- Concevez un programme instrumental et vocal véritablement musical, où vous êtes à l'aise, qui vous mette en valeur et qui soit le reflet de votre personnalité. Il n'y a pas d'esthétique musicale imposée ou interdite.

- Le jury sera attentif à votre aisance relationnelle. Multipliez autant que possible les expériences qui vous préparent au partage et à la transmission (encadrer des groupes d'enfants, animer des ateliers, diriger un chœur ou un ensemble, pratiquer la musique en groupe, danser...).
- Explorez des univers culturels et artistiques variés, par l'écoute, par le jeu, par la fréquentation de concerts, par des pratiques diverses. Le champ est vaste : musiques contemporaines et actuelles, musiques anciennes, musiques traditionnelles européennes ou non, musiques expérimentales, musique électroacoustique, chanson...
- Informez-vous, par des rencontres et des lectures, sur le métier de musicien intervenant, afin de conforter votre projet et de vous engager dans cette voie en connaissance de cause.

Et après

Poursuite d'études

Le CFMI permet aux musiciens intervenants diplômés de poursuivre leur formation tout au long de leur vie professionnelle par des ateliers et des stages de formation continue.

L'intégration du DUMI dans le schéma européen des formations (niveau 6 ou "bac + 3 ") ouvre la possibilité de poursuivre des études, notamment vers des Masters conduisant aux métiers de l'encadrement, de la médiation, du management ou du développement culturel et territorial ainsi que de l'enseignement musical.

Insertion professionnelle

Le taux d'insertion professionnelle des diplômés approche des 100 % chaque année. Le CFMI reçoit et diffuse par le biais de son site et ses réseaux plus d'offres d'emplois qu'il ne sort de diplômés. Cette insertion professionnelle réussie résulte du dialogue entretenu avec les employeurs ainsi qu'avec les

alumni et leur fédération professionnelle, la FNAMI (fédération nationale des associations de musiciens intervenants).

Référentiel ROME : K2105 - Enseignement artistique, K2102 - Coordination pédagogique, K1206 - Intervention socioculturelle, L1202 - Musique et chant

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Philippe POISSON

✉ philippe.poisson@univ-lille.fr

Contact administratif

Contact administratif CFMI

✉ cfmi@univ-lille.fr

Autres contacts

Lieu(x)

📍 Villeneuve d'Ascq Pont de bois

Campus

🏠 Campus Pont-de-Bois

En savoir plus

Centre de formation des musiciens intervenants - CFMI de Lille

🔗 <http://cfmi.univ-lille.fr>

Facebook - CFMI Lille officiel

🔗 <https://www.facebook.com/cfmilille>

Référentiel RNCP

RNCP41348.